



Déclaration Liminaire aux CAPL 1,2 et 3 du 10 décembre 2015

Comme prévu, le Directeur général a reçu les organisations syndicales représentatives de la DGFIP le 26 novembre (Solidaires, CGT, FO et CFDT). Cette audience avait comme objectif de préciser le mandat donné à la DGFIP lors de la rencontre du 24 novembre avec le secrétaire d'État au budget.

D'emblée, il a précisé qu'il n'avait mandat que pour préciser certaines annonces, sur les restructurations, la prime d'intéressement collectif et les vacances d'emploi. Sur les règles de gestion (règles de mutation et 1ères affectation), son mandat n'est pas de modifier ses orientations mais uniquement d'assouplir les règles proposées.

La CGT a rappelé que M. Eckert n'avait absolument pas répondu aux attentes des personnels et des organisations syndicales, dans un contexte où les conditions de vie au travail se dégradent, où de plus en plus d'agents sont en souffrance. Elle a aussi rappelé que les politiques menées dégradent les missions de la DGFIP, le rôle de l'Etat et la cohésion sociale. Les besoins de renforcement de la DGFIP dans tous ses rôles étaient nécessaires avant le 13 novembre, ils le sont encore plus aujourd'hui. Au cœur de la DGFIP, la question du maillage territorial est fondamentale, c'est le maillon essentiel de notre administration. Dès lors pour les restructurations, le problème ce n'est pas la méthode mais bien un choix politique et cela reste un vrai sujet de fond. La CGT y est opposée car cela ne tient pas compte des besoins sur l'ensemble du territoire.

Sur les vacances d'emploi, le DG a confirmé les propos du secrétaire d'Etat : la DGFIP recrute à hauteur du plafond d'emplois autorisé par le parlement. Il a proposé un groupe de travail afin de nous apporter des informations techniques pour que nous puissions nous comprendre sur la notion de « vacances d'emploi ».

Sur les règles de gestion, le DG a affirmé que les mesures proposées ne sont pas une déréglementation mais une simple évolution pour éviter les excès du turn-over des agents et pourvoir les emplois vacants. Il s'est aussi engagé à faire un bilan de ces nouvelles règles pour vérifier leur efficacité, sans s'interdire de pouvoir les faire évoluer.

Pour la CGT, toutes ces décisions sont inadmissibles. Elles ne respectent évidemment pas le dialogue social et conduisent à une destruction des droits et garanties des agents de la DGFIP.

Le Directeur général est resté sourd aux revendications des personnels, droit dans ses bottes, voire provocateur sur une ouverture de discussions sur les règles de gestion. Après l'audience ministérielle du 24 novembre et la rencontre avec le Directeur général, nous sommes face à la volonté de ne pas répondre aux organisations syndicales.

Concernant les CAPL d'aujourd'hui, la CGT condamne encore une fois le manque d'effectifs puisque le département accuse un déficit de 97 agents avant mouvement ! Et les 12 suppressions d'emplois annoncées viendront creuser un peu plus ce trou.

Afin de résorber ce déficit, la CGT revendique donc l'arrêt des suppressions d'emplois et un recrutement à hauteur des besoins et non une déréglementation des règles de gestion.